

Programme d'évaluation d'admissibilité et Services de réemploi (PEASR)

Admissibilité aux prestations d'assurance-chômage

Le programme d'assurance-chômage (AC) fournit une assistance financière temporaire aux individus qualifiés qui répondent aux exigences d'admissibilité selon la loi d'état sur AC. Chaque personne qui bénéficie des prestations AC est juridiquement responsable de s'assurer qu'il ou elle suive les règles déterminées par la loi d'état. Veuillez suivre les instructions fournies ci-dessous pour demeurer admissible aux prestations AC :

Vous devez être au chômage, être physiquement habilité de travailler, activement à la recherche d'un employé chaque semaine et n'avoir aucune restriction qui pourraient vous empêcher d'accepter un emploi.

Activement à la recherche d'un emploi signifie prendre contact avec au moins trois employeurs potentiels chaque semaine. Les Contacts avec les employeurs peuvent être en personne, par curriculum vitae, candidature en ligne, répondre à des annonces de journal, etc. vous êtes tenu de maintenir une documentation de vos efforts de recherche d'emploi. Veuillez enregistrer vos contacts de recherche d'emploi dans le formulaire NCUI 506E, dossier de recherche d'emploi.

Si vous n'êtes pas habilité et disponible pour un emploi, ou refusez un emploi pour une raison quelconque, des prestations peuvent vous être refusées, car les conditions d'admissibilité n'ont pas été respectées au cours d'aucune semaine(s).

Dans la période de chômage, si vous acceptez un travail temporaire ou à mi-temps, vous êtes tenu de communiquer vos revenus bruts pour la semaine. Vous n'avez peut-être pas encore reçu l'allocation, mais vous devez communiquer vos revenus pour la semaine dans laquelle vous avez travaillé.

Vous devez vous inscrire pour trouver un emploi et avoir un curriculum vitae actif réalisé en utilisant NCWorks Online. NCWorks Online peut être accédé en se connectant sur <http://www.ncworks.gov>.

Le programme d'évaluation d'admissibilité et Service de réemploi (PEASR) fournit une aide aux individus pour être réemployés. Une fois sélectionné pour le programme PEASR, vous êtes tenu de participer aux activités proposées par le programme PEASR. Défaut de participer à ces activités peut affecter vos prestations AC. Si pour une raison quelconque, vous êtes incapable de participer aux activités PEASR, veuillez contacter le membre du personnel PEASR chargé de votre cas au ( ) \_\_\_\_\_ ou prénom.nom@nccommerce.com.

Programme/ employeur d'action positive/égalité des chances

Des services et aides auxiliaires sont disponibles à la demande pour personnes inabilités.

(Rev 1/2016)